

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 22 janvier 2026 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (Auvélais) dans la Résidence « La Campagne » : un rez commercial, une réserve en s/s et 2 emplacements de parking le tout dénommé « CO.REZ/AV.G/CAV.G-P5AV-P6AV », rue Radache 24A cadastré section F n° 244/L16/P0030 appartenant à [REDACTED]** nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

- Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local approuvé par [REDACTED] du [REDACTED] et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;~~

Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 : n° 35 le 22.07.1991 à la sa BAJART pour la démolition d'un immeuble et la reconstruction d'un immeuble avec garages ;

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

A SAMBREVILLE, le 5 février 2026.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général


Xavier GOBBO

Le Bourgmestre




Olivier Bordon



Sambreville, le 5 février 2026

MICHAUX & THIEBAUT
Notaires associés
Boulevard Saint Michel 78

1040 ETTERBEEK

Cadre de Vie et
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme PAQUAY D..

☎ 071/260.262

cadredeviehabitat
@commune.
sambreville.be

Vos références

KG/2636760

Nos références

SU/CB/dp/2026/0130

Annexes

Date et références à rappeler svp

Objet : SAMBREVILLE (Auvelais) rue Radache 24A
bien cad. Sect. F n° 244/L16/P0030

Appartenant à [REDACTED]

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 22 janvier 2026 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : habitat**

- Plan d'alignement
- Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites
- **Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965**

NON
NON

- Arrêté d'insalubrité
- Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir
- Zone ou périmètre soumis au droit de préemption
- **Périmètre d'un site classé SEVESO**
- Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES
- Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS

OUI
NON
NON
NON
OUI

- Présence potentielle de puits de mines
- BDES – catégorie 3 - Parcelle concernée par des informations de nature purement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4)
- Autre renseignement :

NON
NON
NON
NON
NON

NON

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général

Xavier GOBBO

Le Bourgmestre

Olivier BORDON



SAMBREVILLE